Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours: le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTERIE
L'EGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches 5e. classe

de 1830.—*devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 13 Mars.*

—PROSPECTUS:—

1 lot de	$10,000	$10,000
1 "	4,000	4,000
1 "	2,500	2,500
1 "	1,800	1,800
1 "	1,600	1,600
1 "	1,352	1,352
6 "	730	4,380
1 "	650	1,300
2 "	350	1,100
156 "	60	9,360
780 "	8	6,240
7800 "	4	31,200

8,760 Lots $77,952
15,600 Billets blancs.

Prix des Billets.

Entiers $4, demi $2, quart $1. Chaque paquet se pourra à moitié de $15.

J. B. FAGET—Directeur.

27 février

Le tirage de la 5me classe 1830, le 13 Mars.

6me.	10 Mars
7me.	10 Avril
8me.	24 Avril
9me.	15 Mai
10me.	5 Juin

J. B. FAGET—Directeur,
rue de Chartres, No. 118, entre les rues Conti et St. Louis.
30 Sept

COUR DE PAROISSE pour la ville

et paroisse de la Nouvelle-Orléans, le 28 Dec. 1829—Par l'hon. Js. Pitot—*Madame Barrau* contre son mari—*La* demanderesse dans cette affaire a poursuivi son mari Justin Barrau, en séparation de biens, et sur preuve de l'embarras dans lequel se trouve le défendeur, et qu'il a reçu quinze cents piastres de biens paraphernaux de son épouse, il est ordonné par la cour que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse contre son mari J. Barrau, condamnant à payer paraphernaux, quinze cents piastres et les frais qui seront taxés.

Signé Js. PITOT.

Je certifie ce que dessus.

THS. S. KENNEDY, Greffier.
19 février—3f.

UNE dame d'un âge mûr,

désirerait être employée dans une famille, soit en ville ou à la campagne, comme institutrice pour donner des leçons de piano, de dessin, de peinture ou de broderie. Ses prix seront modérés, et elle peut fournir de bonnes recommandations.

S'adresser rue du Quartier, Nce de cette No. 29.   19 fév—6f.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN fonds de café, avec tous ses accessoires, deux billards, des tables de jeu, situé au coin des rues Bourbon et Orléans et connu sous le nom de *Café Louisianais.* Pour plus amples renseignemens, s'adresser aux propriétaires eux.
18 fév—6f

Nouvelle et Magnifique
EXHIBITION

L'exhibition universellement admirée de la PAPYROTOMIE, dirigée par le célèbre jeune artiste

M. HANKES.

Naguère si bondé à la Nlle.-Orléans, est maintenant ouverte dans le spacieux édifice No. 115, rue de Chartres, vis-à-vis l'entrée de Mr.

Les portes sont ouvertes depuis 10 heures jusqu'à 2, et de 4 à 5, et le soir, de 7 à...

Prix à pied, un peu ou élégamment bronzés.
30 jan.

Sangsues de France.

Reçues par le *Bolivar* de Havre et à vendre par

FORESTIER & Co.

AVIS.—Les soussignés ont l'honneur d'informer le public, et leurs amis qu'ils viennent de recevoir par le Talma, un assortiment complet de souliers, de 1re. qualité, pour dames, femmes et enfants, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

A. BLANCHET & Co.
Rue Condé entre Dumaine & Madame

GRAINES DE JARDINAGE TRES-FRANÇAISES.

Le soussigné a reçu par le John Linton venant de New York, un grand assortiment de Graines de Jardinage, qu'il offre à vendre à son magasin No. 145, entre Orléans et Ste. Anne.
12 déc.   BERNARD TURPIN.

AVIS AU PUBLIC.

Le soussigné étant été légalement nommé curateur des biens de feu John Clay, requiert par le présent tous ceux qui auraient des réclamations contre le dit décédé, de les présenter en due forme; et ceux qui doivent à la dite succession voudront bien, sans délai, vouloir leur compte au soussigné, au bureau de M. Duncan, rue de Chartres, No. 72.

JOHN WATKINS, Curateur.
Nlle. Orléans, 14 Janvier 18__

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour des Premières—Paroisse St. Jean Baptiste

JEUDI 25 Mars prochain et jour suivans à 9 heurs du matin, il sera vendre par la Juge encan par commandé, sur l'habitation ci-après décrite, tous les biens mobiliers et immobiliers pendans de la succession de la feue dame Madeline Haydel, décédée veuve Pierre Bernard savoir:

1°. Une belle habitation établie en sucrerie, situé en cette paroisse, rive droite du fleuve, à environ 15 lieues de la Nlle. Orléans, bornée lans sa partie supérieure par Mes sieurs M. Jques et M. Haydel, et dans sa partie inférieure par Messrs Js. Jques Hyder et Cie. Cette habitation a 12 arpens de face ou environ de tous au fleuve sur la profondeur, avec une double concession qui au moyen de l'ouverture des lignes de l'habitation, au donne le total une superficie d'environ 1158 acres de terre, la plus grande partie haute; 400 arpent desquels sont labourables et cultivée comme suit: 130 arpens ou environ plantés en cannes cette année, et 180 en souches de l'année partie du reste en maïs; le surplus en pâturages. Il y a sur cette habitation une très belle maison de maître à étage, cuisine, four, boulanger &c., plus, une belle sucrerie, et moulin à bêtes neuf, magasins, moulin à riz, 12 grandes cases à nègres, une autre, couvertes en bardeaux avec cheminées en briques &c.

2°. Quelques meubles, objets de ménage, argenterie, 2 pendules, 2 montres et une tabatière en or, un beau singe &c.

3°. 94 Esclaves de tous âges et sexes, la plupart créoles, ou depuis longtemps dans le pays, parmi lesquels, sont, un commandeur, un charpentier charron et scieur, un forgeron, plusieurs mulatresses et négresses, domestiques, couturières, blanchisseuses, repasseuses, cuisinières et bonnes d'enfants.

4°. 46 Chevaux de tire, en grande partie, américains; 13 paires de bœufs de tire, quelques vaches, taurailles, moutons, &c.

5°. Une grande quantité d'instruments aratoires, tels que, charrues, harras, pelles, pioches, haches, tombereaux, charrettes, outils de forge, de charpentier et menuisier, une roumaine pesant 2500 lbs. et 4 chaudières à sucre, amenées la grande de 98 pouces.

Nous, agent expressément réservés pour être vendues par les propriétaires dans le délai qui sera fixé le jour de l'encan, deux petites maisons construites, entourages &c. situés aux bornes supérieure et inférieure de l'habitation.

—CONDITIONS:—

L'habitation, payable 1-4 en tout Mars 1831, 1-4 en tout Mars 1832, 1-4 en tout Mars 1833, et le dernier 1-4 en tout Mars 1834.

Les Esclaves payables 1-3 en tout Mars 1831, 1-3 en tout Mars 1832, et le dernier 1-3 en tout Mars 1833.

Les objets mobiliers, pour toute somme au-dessous de $50 comptant, et pour toute somme au-dessus, en tout Mai 1861.

Le tout en billets endossés à satisfaction, payables au bureau du greffier de cette paroisse avec réserve d'hypothèque sur l'habitation et les esclaves jusqu'à parfait payement.

Les frais d'actes de vente, hypothèque, quittance et main levée à la charge des acquéreurs.

Signé Jn. Baptiste, 22 Février 1830.
93 fév—2p   T. LE BLANC, juge.

ESCLAVE EN MARRONAGE.

IL est parti marron de chez Mme. Ran en frères, de la paroisse St. Charles, il y a environ 10 jours, un nègre nommé ABRC, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 4 pouces 1-2, mesure américaine, ayant les dents de devant largement écartées, à peu de barbe, le front couvert. On suppose qu'il a été caché par quelqu'un, et se tiendra du côté des abalians.

Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui le ramènera au soussigné, à la geôle de cette ville.
23 fév—3f   F. A. BLANC.

COURS DE DECLAMATION ET DE LECTURE.
Par Mr. Aristippe.

MR. ARISTIPPE voulant satisfaire au désir que lui ont témoigné beaucoup de personnes, de le bien ouvrir un cours de Déclamation et de lecture, a l'honneur d'informer le public qu'il vient à cet effet de déposer une liste de souscription chez Messieurs, et dans les librairies. Mr. Aristippe fera choisir les auteurs, les passages les plus remarquables de la littérature française, en prose et en vers; Tragédie, Comédie, Morceaux Oratoires de la tribune, du barreau, Poésies diverses, Contes, &c. Dans ses premières séances Mr. Aristippe commencera les principes qu'il a publiés sur la lecture, et y ajoutera tout ce qui peut aider à la fortifier, par une respiration étudiée et des distributions développées dans son dernier ouvrage, le Manuel Théâtral, et on fera une application à un auditoire.

Les séances auront lieu tous les jeudis et Dimanches, à 7 heures à midi, dans la grande salle du collège, rue du Condé.

Un second avis indiquera le jour de l'ouverture.

Conditions: Dix piastres par mois.—Aucune souscription ne sera admise sans avoir...

—Mr. Aristippe se propose aussi de donner quelques leçons particulières chez lui, rue Ste. Anne, No. 117. On peut pour s'adresser aussi que pour le cours.
18 fév.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans.

3 Février 1830.

Présent l'hon. Jas. Pitot.
Joseph Witon   LA cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, il est ordonné que l'assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de M. A. Mazureau, notaire public, le 3 de Mars prochain (1830), à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que George Strawbridge, esq., soit nommé pour représenter sur les lieux les créanciers absens.

Je certifie que l'extrait ci-dessus est conforme.
4 Fév.   Thos. S. Kennedy—Greffier.

COUR de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, 20 Février

1830.—Présent l'hon. James Pitot.—Elisabeth Melder vs. John W. Melder son mari.—Sur la preuve de l'embarras des affaires du défendeur, il est ordonné, adjugé et décrété par la Cour que jugement soit rendu en faveur de la plaignante; propose du défendeur; que les frais soient à la charge du dit défendeur; que la communauté de propriété qui existe entre eux cesse, et qu'une séparation ait lieu dans les termes voulus par la loi; et que la plaignante ait le droit à l'avenir d'acquérir et de posséder des propriétés, comme celui d'aliéner ses propriétés, marchandises, effets, selon la loi.

Signé,   J. PITOT, juge.

Je certifie que dessus.
24 fév   T. S. KENNEDY, gref.

Chaussures du Nord.

Le soussigné a reçu par les dernières arrivages, 200 paires de Bottes de 1re. qualité et de choix, qu'il vendra à des prix modérés.
22 jan   J. G. ARBAIZA & Co.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses pratiques,

qu'il a transporté son magasin au No. 115, rue Royale, entre Orléans et Ste. Anne, où il offre à vendre ce qui suit vants, arrivés par les derniers navires venant de France, savoir:

Pâtés de lièvres truffés	Crètes de coq
Do. de cailles, do.	Saucisses truffées
Do. d'alouettes, do.	Cervelat truffés
Do. de bécasses, do.	Do. sans truffes
Do. de perdreaux, do.	Salmis de bécasses
Do. de poularde, do.	Lièvres entiers,
Dindes farcies	Do farcis
Bécasses farcies	Cuisses d'oies
Cailles truffées	Lamproie
Perdrix truffées	Andouilles de Nantes
Do. sans truffes	Saucissons de Lyon, de
Do. aux choux	Boulogne et Marseille

Fromages, de Gruyère, Pâte-Grasse et Croûte-Rouge.
Sardines à l'huile et à la vinette,
Moutarde aux truffes,
Vin de toutes les qualités,
Liqueurs fines & mi-fines,
Plaisir des Dames, Crème de café, de café,
Huile de rose, do. d'anis, do. de Vénus,
Eau d'or et d'argent, Rosolio Maraschino,
Extrait d'absynthe, de Suisse,
Fruits à l'eau-de-vie de toutes espèces
Do. entiers au sirop,
Gelée de groseille &c. &c.
Confitures assorties de la Havane,

Aussi, un assortiment de Graines de Jardinage de l'année 1829.
26 novembre   B. TURPIN.

FELIX PERCLAUX, notaire, informe le public et ses amis que la société qui existait entre lui et Mr. G. B. Stringer est dissoute, qu'il a établi son bureau rue de Chartres, entre les rues Conti et St. Louis, vis-à-vis l'encan de Geo. W. Boyd.
17 fév—3f

BAGUE PERDUE.

IL a été perdu il y a quelque jours une belle BAGUE composée d'un gros brillant entouré de six autres petits brillants formant rosette. Une récompense libérale sera donné à celui qui la rapportera au bureau de cette feuille.
18 fév

Mlle. HENRIETTE GICOEL informe respectueusement le public qu'elle recommode et blanchit tout objet en tulle, blonde et en dentelle; elle espère par son industrie et la perfection de son ouvrage, mériter la confiance de ses amis. Sa demeure est rue Royale, No. 264, près de la rue Dumaine.
29 jan

LE soussigné offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir:

5	Doad. Pots confitures de Citrons.
5	do do d'Icacos.
5	do do d'Ananas.
3	do do de Dattes.
5	do do de Gingembre.
5	do do de Cèdres.
3	do. pots compote de Gouyave.

Gelée de Gouyave, Pâte de Gouyave et de Mangues.
BERNARD TURPIN.
10 jan. Encaigneure des rues Esplanade et Royale

Nouvelle pâte pectorale cristallisée du Dr. Moon de Landerneau.

Cette nouvelle Pâte pectorale, est très agréable au goût, et a l'avantage de remplacer toutes celles connues jusqu'à ce jour. En peu de temps elle a acquis en France tout récemment et à vendre à la pharmacie du soussigné.

A. PIRONNEAU.

SUR lecture et enregistrement de la pétition relative à cette affaire et de la liste qui l'accompagne, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du dit Jacques Vitrat ait lieu en tour le 24 Février courant, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et de déduire les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé selon la loi. Et jusqu'à ce, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que George Strawbridge, esq., soit nommé pour représenter sur les lieux les créanciers absens.

Je certifie l'extrait ci-dessus.

THOS. S. KENNEDY, greffier.
3 Février—11.5pg

BANLIEUE SUPERIEURE.—FPAVES.

Il a été amené un cheval, saisi comme pris pour sûreté, ayant aucune étampe visible, ayant une oreille affectée.

Il sera délivré à quiconque en prouvera la propriété, et payera les frais, de nourriture et de présent avis. Faute de réclamation il sera vendu par Mr. Gaillotte au lieu accoutumé, le 7 Mars prochain.
10 fév—3f.   HUBERT, Syndic.

FONDS de Magasin à vendre, rue de la Levée, entre les rues St. Louis et Conti, No. 28.
10 février—6

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Maurian, juge président de la Cour de Dist., j'exposerai en vente, le Mar di 23 Février prochain, à midi, au café Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, une Maison en bois, située sur un terrain No. 90, mesurant 40 pieds (plus ou moins) de face à la rue Girod, sur 80 pieds (plus ou moins) de profondeur—Saisi dans la poursuite de P. F. Barthe.

Cette criée étant seconde et dernière, elle sera adjugée au plus offrant, pour ce qu'elle produira, à douze mois de crédit du jour de la vente, moyennant cinq pour cent d'intérêt, et l'acheteur donnant son billet avec hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement, conformément à l'acte intitulé «acte pour amender les différentes parties pour organiser les cours de cet État, et pour d'autres objets», &c.
9 fév.   L. DAUNOY, marshal.

Vente par le Marshal.

À l'avenant, C. Watts, A. Tracy vs. le même vs. le même, L. Ogur vs. le même. En vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. Chs. Maurian, juge président de la Cour de Dist., je saisirai et mettrai en vente, au café de la Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le Mercredi 10 Mars prochain, un cargai son consistant en bardeaux, aspentes, &c. saisis dans les poursuites ci-dessus.
9 fév.   L. DAUNOY, Marshal.

NAPOLEON VERMIFUGE POTTER.

Les sels scrofuleux et tous les maladies, les ulcères, &c.

Le soussigné, agent du propriétaire, vient de recevoir de Philadelphie un supplément considérable de la composition médicinal ci-dessus, qu'il rendra, vu la pharmacie, au prix réduit de $2 la bouteille.
P. P. DUCONGE,
Au coin des rues de Chartres et Conti.
N. B.—Les droguistes et les marchands de la campagne pourront s'en pourvoir à un prix modéré.
15 février—4f.

Reçu par les derniers arrivages de France, et à vendre par le soussigné

25 pahiers de grandes Tapées,
Culs d'Artichauts Becs ;
1 caisse Seringues de toutes grandeurs ;
1 Caisse Eau de Cologne 1re. qualité, flacons assortis,
Essences de Roses, Jasmin et Genièvre,
Fleurs de Tilleul Modéna, Violette et d'Arnica,
Limes Sulfuriques, diamantées (pour les cors)
Brosses à dents assorties,
Pois d'Iris No. assortis.
PIRONNEAU, Pharm.
Encoignure des rues Esplanade et Condé.
15 février